



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



EXPERTISE
FRANCE



MOBILISER SON EXPERTISE À L'INTERNATIONAL

METTRE SON SAVOIR-FAIRE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT





EXPERTISE FRANCE EST L'AGENCE
PUBLIQUE DE CONCEPTION ET DE MISE
EN ŒUVRE DE PROJETS INTERNATIONAUX
DE COOPÉRATION TECHNIQUE.

NOTRE MÉTIER

Expertise France conçoit et met en oeuvre des projets de coopération technique à l'international. Nos modalités d'action sont multiples mais visent un même objectif :

conseiller et accompagner le renforcement des politiques publiques de nos partenaires.

NOTRE MÉTHODE

Notre action est rendue possible grâce à la **synergie de nos compétences** et un **dialogue entre pairs** dans tous les secteurs et les géographies de la coopération technique française et européenne à l'international.

Plusieurs centaines d'experts et d'expertes sont **mobilisés sur le terrain** pour mener à bien les activités prévues dans le cadre des projets dont la mise en oeuvre nous est confiée.

En complément de cette expertise sectorielle, **des équipes au siège et sur place** assurent le déploiement et le suivi de chaque projet.

Ensemble, nous contribuons à faire émerger des solutions innovantes et adaptées aux besoins de nos partenaires.

249 M€

DE VOLUME D'ACTIVITÉ
EN 2019

100

PAYS D'INTERVENTION

500

PROJETS

+ DE **400**

SALARIÉS AU SIÈGE

+ DE **600**

INTERVENANTS
SUR LE TERRAIN

L'EXPERTISE PUBLIQUE, CLÉ DU DÉVELOPPEMENT

LES AVANTAGES DE L'EXPERTISE PUBLIQUE

Expertise France travaille en étroite concertation avec **les administrations publiques françaises** (ministères, établissements publics, administrations centrales ou déconcentrées, collectivités territoriales...), dont l'expertise est reconnue et demandée à l'international en matière de réforme des politiques publiques.

Echange entre **pairs**



Valeurs du **service public**



Approche axée sur la **pratique**



Expertise France s'appuie sur un **vivier d'experts issus du secteur public**, qui mettent leurs compétences et leur expérience au service des institutions partenaires dans les pays d'intervention de l'agence.

Selon les besoins des projets, l'agence peut également faire appel à de l'expertise issue du **secteur privé**, du **milieu associatif** ou encore du **milieu de la recherche**.

POURQUOI MOBILISER VOTRE EXPERTISE À L'INTERNATIONAL ?

Ouvrer
pour le
développement



Valoriser
un savoir-
faire unique



Partager
votre expérience
avec vos pairs



« La coopération est un esprit, une logique de travail et un échange »



Nicolas Bourlon est chef de mission pour Expertise France au Brésil et chef de projet pour l'Amérique latine de l'Office international de l'eau

On travaille dans une relation de confiance avec des institutions situées au plus haut niveau de l'État fédéral brésilien, qui sont à la fois agiles et mobilisées.

La coopération, ce n'est pas strictement technique : c'est un esprit, une logique de travail et un échange dans les deux sens. Nous partons des leçons tirées d'expériences françaises – positives ou négatives – pour voir comment elles peuvent s'appliquer dans un contexte institutionnel différent. En retour, l'expérience acquise en coopération avec le Brésil peut être utile aux acteurs français et à d'autres pays, dans le cadre de programmes de coopération développés avec l'appui de la France.

« Mettre la connaissance au service du dialogue »



Véronique Ancey est experte technique internationale en élevage et réduction de la pauvreté en zones pastorales à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Les populations pastorales d'Afrique, aujourd'hui médiatisées sous l'angle des crises, dépendent de politiques publiques de long terme. Reconnaître et garantir leurs droits fonciers, sociaux et civiques est nécessaire à la production économique, à la reproduction sociale des populations pastorales et à l'avenir de leur jeunesse. À la FAO, je supervise la production de connaissances pour nourrir le dialogue politique, par exemple sur la part de la mobilité pastorale dans le développement local des pays sahéliens et côtiers et sur les besoins de soutien institutionnel aux jeunes d'origine pastorale.

« Echanger sur des problématiques communes »



Dr Marion Adler, tabacologue à l'hôpital Antoine Béchère (AP-HP), a été mobilisée sur le projet Voussongo (Burkina Faso)

L'objectif était de former le personnel médical de l'unité de sevrage tabagique du CHU Yalgado Ouédraogo de Ouagadougou à la prise en charge de l'arrêt du tabac.

Une attention particulière a été apportée aux méthodes pour sensibiliser et former les autres services hospitaliers afin qu'ils soient eux aussi mobilisés, car l'arrêt du tabac facilite le traitement d'autres maladies. Très professionnelle, l'équipe en charge de l'unité est extrêmement motivée, et nous avons travaillé ensemble sur des cas concrets qui nous ont permis d'échanger nos points de vue sur des problématiques communes.

Mobiliser son expertise : comment ça marche ?

QUEL TYPE DE MISSION ?

DANS LE CADRE DE PROJETS DE COOPÉRATION

Expertise France mobilise de l'**expertise sectorielle sur les composants thématiques de projets de coopération**. Au sein des équipes projet, les experts sectoriels sont chargés, chacun sur leur spécialité, de la **mise en oeuvre des activités** prévues dans le cadre des projets qui sont gérés par l'agence (assistance technique, renforcement de capacités, formation...).

Expertise France recherche également des profils pour assurer la **coordination** et le **suivi du projet** (chefferie de projet, suivi-évaluation, etc.).

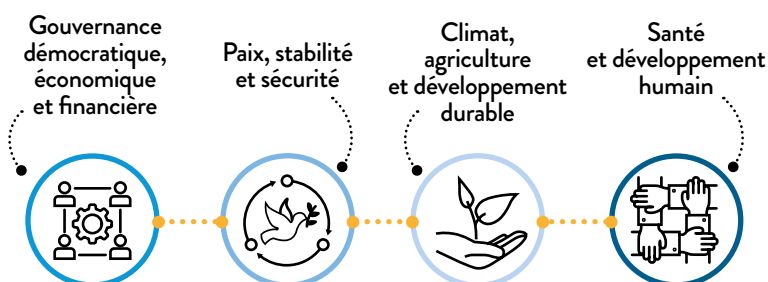
DANS LE CADRE DE MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LONG TERME (ETI/END)

Dans le cadre du dispositif de coopération internationale de la France, Expertise France est mandatée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour assurer la **gestion de missions d'assistance technique de long terme**, celles des experts techniques internationaux (ETI) et des experts nationaux détachés (END).

Placés au sein d'institutions nationales, d'organisations multilatérales ou régionales, les experts français mobilisés dans le cadre de ce dispositif jouent un **rôle d'appui technique et de conseil** dans les secteurs prioritaires de la France en matière d'aide publique au développement.

DANS QUELS DOMAINES ?

Expertise France intervient dans quatre domaines-clé pour l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD) :



DÉROULEMENT D'UN PROJET DE COOPÉRATION

Financement

par un bailleur de fonds



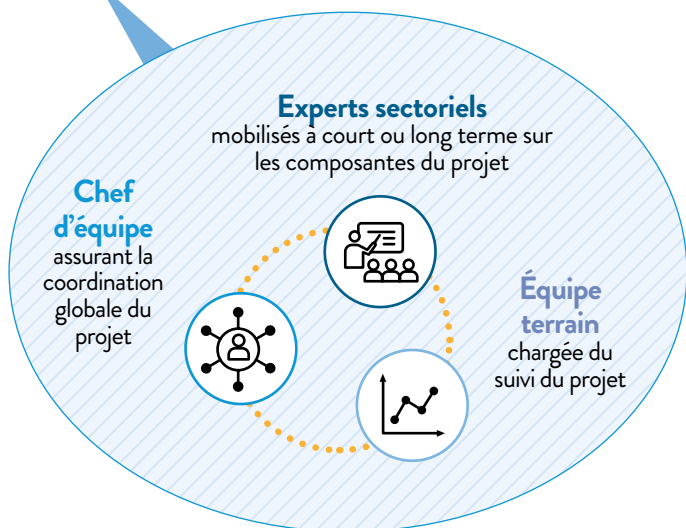
Conception du projet

Diagnostic et planification des activités



Mise en place de l'équipe projet

et mobilisation des partenaires



Mise en oeuvre

Coordination et mise en oeuvre des activités, suivi administratif et budgétaire du projet



Evaluation

et capitalisation en lien avec les bénéficiaires

DANS QUELS PAYS ?

Afrique, Moyen-Orient, Asie, Amérique latine, Europe : Expertise France est en mesure d'intervenir dans tous les pays, tout en accordant une attention prioritaire au continent africain et au voisinage européen.

SELON QUELLES MODALITÉS ?

Expertise France mobilise des experts **sur le long terme** (> 6 mois) **ou sur le court terme** (< 6 mois). Les modalités contractuelles dépendent de votre statut.

VOUS ÊTES AGENT PUBLIC EN ACTIVITÉ

Qui ? Fonctionnaires des trois fonctions publiques / agents non titulaires des trois fonctions publiques

Quelle modalité ?

- **Expertise court terme**

- sur le temps de travail avec accord de l'employeur principal,
- sur le temps des congés avec une autorisation de cumul d'activités.

- **Expertise long terme sur projet ou dans le cadre de missions d'assistance technique (ETI/END)**

Détachement comme salarié auprès d'Expertise France (CDD-U) ou mise à disposition (MAD).

Pour plus d'informations, prenez contact avec l'unité de coopération de votre administration.



VOUS N'ÊTES PAS AGENT PUBLIC EN ACTIVITÉ

Qui ? Salariés du secteur privé / entrepreneurs, retraités du secteur privé ou public, fonctionnaires en disponibilité

Quelle modalité ? Contrat de travail à durée déterminée d'usage (CDD-U), contrat de prestation de service ou portage salarial par un cabinet privé.



Rémunération : elle est déterminée en fonction du contrat bailleur, de la grille de rémunération d'Expertise France et des conventions signées avec les administrations pourvoyeuses d'expertise.



Logistique : prise en charge des voyages, de l'hébergement, des frais de mission, des visas et de toutes les questions de santé et de sécurité par Expertise France.

- Dans le cadre d'une mobilisation de long terme, Expertise France contribue aux dépenses liées à l'installation dans le pays (prime d'expatriation, indemnité d'installation et remboursement de certains frais sur justificatif).
- Pour les missions de court terme, l'expert bénéficie de *per diem* pour couvrir les frais liés à la mission.

NOUS REJOINDRE

L'ensemble de nos offres sont publiées sur le site de recrutement d'Expertise France.

En vous inscrivant sur cette plateforme :

- Vous augmentez vos chances de **voir votre expertise mobilisée** sur l'un des nombreux projets à venir de l'agence ;
- Votre profil bénéficie d'une **visibilité étendue auprès de toute l'agence** ;
- Votre compte personnel vous permet de **postuler facilement à toutes nos offres** pour des missions de court et de long terme et de **suivre votre candidature** ;
- Vous êtes libre de **tenir à jour votre profil**, mais aussi de vous désinscrire à tout moment.



Accédez aux offres sur
WWW.EXPERTISEFRANCE.FR/ON-RECRUTE



EXPERTISE
FRANCE

73, rue de Vaugirard - 75006 Paris
+33 (0)1 70 82 70 82 – accueil@expertisefrance.fr
www.expertisefrance.fr

